

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc – OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude - LIENS Charles
Excusé : BOURNE Véran
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – PELISSIER Laurence
Excusé : PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune des Taillades. La parcelle à intégrer dans le périmètre est celle de :

Mr LEFEVERE et Mme DEPOORTER AD 0091 570 m²

La surface totale intégrée soit 570 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (914 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de cette parcelle dans le périmètre de l'association.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle désignée ci-dessus sur la commune des Taillades dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
 Reçu en préfecture le 07/11/2025
 Publié le
 ID : 084-298401712-20251023-2025_022-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY




ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Pérusier
 84300 LES TAILLADES

